

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 15 (1935)
Heft: 6

Rubrik: Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant l'année 1934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

présidence de la Compagnie, trouvant à bien juste titre qu'il avait rempli sa tâche et qu'il appartient à d'autres d'assumer la charge de président.

Les membres témoignèrent éloquemment, par des applaudissements nourris, leur gratitude envers M. Dobler qui, reprenant la parole, fit part à l'Assemblée des propositions du Conseil d'administration en ce qui concerne l'élection du futur président, le renouvellement partiel du Conseil d'administration, la nomination de trois nouveaux administrateurs et de deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1935.

Pendant que les scrutateurs, MM. Deluz et Barth, dépouillaient les bulletins, le vote ayant lieu au scrutin secret, le Secrétaire général fit une communication à l'Assemblée au sujet des conditions de vote en Suisse des ressortissants helvétiques domiciliés à l'étranger, question particulièrement à l'ordre du jour en raison de la proximité du vote fédéral du 2 juin sur « l'initiative de crise ».

Cette communication terminée, M. Dobler apprit à l'Assemblée qu'à l'unanimité des membres actifs — présents ou représentés, moins les voix des intéressés — M. Gustave Brandt était élu Président, que les mandats de MM. Brandt, Dobler et Sennhauser étaient renouvelés pour une nouvelle période de six années, que MM. Baumann, Vaucher et Stamm-Nion étaient appelés à faire partie du Conseil d'Administration, que M. Iselin était réélu comme commissaire aux comptes et que M. Charles-Edouard Muller était désigné pour remplir cette tâche, en remplacement de M. Marcel, contraint malheureusement à renoncer à ce poste de confiance où il sera sincèrement regretté.

L'Assemblée accueillit les résultats de ce vote par des applaudissements chaleureux et prolongés, qui témoignaient entre autres de la grande satisfaction de tous à voir M. Brandt devenir le digne successeur de M. Dobler.

M. Brandt prit alors la parole et remercia l'Assemblée de l'unanimité de ses suffrages. Il rappela que dix-huit ans plus tôt, il avait fait partie du Comité alors créé pour la fondation de la Chambre de Commerce Suisse en France, avec MM. Moricand et Charles Courvoisier, tous deux décédés, MM. Benjamin Rossier, Jean-Louis Courvoisier et Dobler, qui ont tous rempli leur mission envers notre Association. M. Brandt constatant avec mélancolie que les années ont passé

et que son tour est maintenant venu, tint à dire que s'il s'est décidé à se laisser porter à la Présidence, il ne l'a fait que grâce aux concours très efficaces que lui ont apportés et que continueront à lui apporter les membres du Conseil d'Administration, du Comité de Direction et particulièrement, le Vice-Président, M. Bollier. Il s'inspirera tout spécialement des exemples que lui ont donnés MM. Dunant et Dobler, Président d'Honneur et Président Fondateur de notre Association.

Il termina son allocution en rappelant à l'Assemblée que ce fut à l'issue de sa deuxième présidence que le titre de « Président fondateur » fut décerné à M. Dobler et que ce serait ne diminuer en rien ce titre que d'y ajouter celui de « membre d'honneur », qui n'a été, précédemment, décerné que trois fois. Sur la proposition de M. Brandt, l'Assemblée en entier se leva pour marquer son approbation à cette nomination et applaudit longuement M. Dobler « Président fondateur et Membre d'honneur » de la Chambre de Commerce Suisse en France.

M. Bollier, Vice-Président, prononça ensuite quelques paroles, demandant à M. Dobler d'accepter en témoignage d'admiration et de gratitude le buste de notre Président Fondateur, exécuté par le Maître Arnold Huggler et offert par tous les membres du Conseil d'Administration, des Comités des Sections de Lyon et Marseille, les Secrétaires de Paris et Lyon, et l'artiste. (Voir la reproduction ci-contre.)

Très ému, comme toute l'Assemblée, par l'ovation qui lui était faite, M. Dobler prononça ces quelques paroles qui, par leur simplicité et leur brièveté, en disaient plus long que de grands et beaux discours :

« Je ne peux pas ne pas répondre à ce qu'on vient de dire : Je vous remercie... puis, je me tais. »

Enfin, M. Dunant termine cette touchante manifestation en faveur de M. Dobler, en rappelant la bonne humeur dont notre Président fondateur a toujours fait preuve en dépit des soucis et des difficultés et en lui souhaitant un peu de repos après avoir donné tant d'années de sa vie à ses compatriotes.

M. Dunant remercia ensuite M. Brandt pour les paroles qu'il lui avait adressées et lui exprima ses vœux les plus affectueux pour l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1934

MONSIEUR LE MINISTRE, MESSIEURS,

Notre Chambre de Commerce vient de passer une année pleine de grosses préoccupations, une année pendant laquelle la crise économique est allée sans cesse en s'aggravant dans tous les pays du monde. Mais nous ne devons pas nous perdre dans des considérations générales; notre rôle se borne aujourd'hui à vous rendre compte des résultats que notre Association a obtenus pendant l'année écoulée.

Aperçu général :

Il y a une année, dans le rapport d'activité de notre Chambre de Commerce pendant l'année 1933, nous avons souligné le double rôle joué par notre Association comme organe de défense des intérêts particuliers

de ses membres (grâce aux études, enquêtes, démarches, etc., entreprises à la demande de nombreux adhérents) et comme organe de défense des intérêts généraux du commerce franco-suisse (grâce à une importante action de propagande en France en faveur de la bonne entente économique entre les deux pays). Nous allons vous exposer tout à l'heure dans quelles conditions notre Compagnie a continué à remplir cette double tâche au cours de l'année écoulée. Mais si l'action de propagande, en marge des négociations qui aboutirent à la conclusion d'une nouvelle convention de commerce franco-suisse, fut le signe caractéristique de notre activité en 1933, nos efforts pendant l'année dernière ont également tendu dans deux directions — non pas nouvelles — mais que nous avons jugées dignes d'une attention plus vigilante que par le passé,

c'est-à-dire la réorganisation des différents organes exécutifs de notre Association et le recrutement intensif de nouveaux adhérents, afin d'avoir à notre disposition des éléments toujours meilleurs pour continuer la construction de cet édifice dont la première pierre fut posée le 16 novembre 1918, date de l'Assemblée constitutive de notre Chambre de Commerce. Dans l'exposé de ces différentes questions, nous soulignerons l'aide apportée à cette œuvre constructive par nos sections de Lyon et de Marseille, ainsi que par notre Gouvernement suisse, les administrations, groupements économiques, etc., de France et de Suisse. Nous terminerons notre rapport en vous donnant un bref aperçu des réunions et manifestations organisées par notre Association ou auxquelles elle a eu l'occasion de participer depuis votre dernière Assemblée Générale.

Activité courante :

Le Conseil d'Administration, auquel incombe la haute direction de l'activité de notre Association, a continué à tenir une séance ordinaire au début de chaque mois, exception faite des mois d'août et de septembre, pendant lesquels la plupart de ses membres sont absents de Paris; il a tenu, en outre, une séance extraordinaire pour étudier la révision des statuts que vous avez adoptés lors de votre 16^e Assemblée générale; le nombre de ses réunions en 1934 s'est ainsi élevé à onze. Mais là ne s'est pas arrêtée l'activité de vos administrateurs qui ont continué, comme par le passé, à se réunir en commissions pour étudier les questions spéciales dont l'examen leur a été confié par le Conseil d'Administration : la Commission de Représentation, dénommée dorénavant « Commission des Manifestations », s'est occupée de l'organisation des déjeuners, dîners et conférences dont il sera question plus loin; la Commission de Propagande et de Recrutement a tenu trois séances en 1934; la Commission des Publications, dix séances; la Commission des Questions douanières, onze séances; enfin, la Commission des Statuts et Règlements, dix-sept séances. Signalons en passant qu'une nouvelle Commission a été nommée au début de cette année pour s'occuper des questions de main-d'œuvre, qui ont pris une grande acuité depuis quelques mois. Nous vous parlerons de l'activité de ces Commissions au fur et à mesure que nous en viendrons à examiner les questions dont l'étude leur est confiée; remarquons que cette petite statistique donne un total de quarante et une séances en une année, témoignage éloquent de l'activité déployée par les Commissions de votre Conseil d'Administration.

C'est au cours de sa séance du 17 juillet que le Conseil d'Administration élit à l'unanimité son second Vice-Président en la personne de M. Bollier.

Le Comité de Direction, chargé de l'expédition des affaires courantes, a tenu régulièrement une séance chaque mois, y compris août et septembre; en plus de ses douze séances ordinaires, il a tenu quatre réunions extraordinaires, soit seize réunions au total. Il a suivi de très près le travail du Secrétariat général, dont le personnel — composé de nos deux secrétaires, d'une sténo-dactylographe, d'une téléphoniste et d'un garçon de bureau — s'est augmenté, au début de l'année 1934, d'une seconde sténo-dactylographe, chargée plus spécialement des travaux se rapportant à notre action de propagande dans la presse française, puis à notre action de recrutement.

Le Secrétaire général nous a rendu compte, à chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration, du travail accompli par les services de notre Chambre de Commerce; les questions dont ils ont eu à s'occuper chaque jour pour accomplir le travail courant qui leur incombe sont trop nombreuses et diverses pour que nous puissions vous les énumérer ici; mais il est à noter que, dans le domaine douanier, les interventions en faveur de nos adhérents ont été plus nombreuses que jamais et ont surtout consisté en des demandes de contingents — réguliers ou supplémentaires — auxquelles il a été possible de donner une suite favorable dans de nombreux cas, grâce à nos démarches, tant

auprès des administrations que des groupements professionnels des deux pays.

Dans le domaine fiscal, les nouvelles modalités d'application de l'impôt français sur le chiffre d'affaires, décrétées au cours de l'année écoulée et au début de celle-ci, ont fait l'objet — de la part de notre Secrétariat — d'études approfondies et d'interventions fructueuses dont de nombreux adhérents de notre Association, représentants en France de maisons suisses, ont été à même de bénéficier.

Nous signalons également les nombreuses interventions et enquêtes de nos services en ce qui concerne les indications d'origine des marchandises échangées entre France et Suisse, les opérations de compensation pour le paiement de ces marchandises lorsqu'elles ont été fabriquées, modifiées ou vendues dans un pays tiers avec lequel la France ou la Suisse a conclu un accord de « clearing ».

Le nombre des créances dont le recouvrement a été confié à notre contentieux a augmenté en 1934, mais ce travail s'est révélé, malheureusement, de plus en plus ingrat : dans la plupart des cas, ces interventions nécessitent beaucoup de temps et ne nous apportent aucun avantage matériel, puisque nous ne prélevons pas de retenue sur les sommes recouvrées et que nous nous bornons à demander le remboursement des frais de correspondance.

Par contre, c'est avec une vive satisfaction qu'au début de l'année dernière et au cours de ces derniers mois, notre Secrétariat a été en mesure de rendre de signalés services à nombre de nos adhérents suisses résidant en France, en procédant pour eux au renouvellement de leur permis de travail ou en leur facilitant grandement ces formalités.

Action de propagande :

Les statuts de notre Association précisent que son « but général est de protéger et de développer le commerce suisse en France, en facilitant toutes les relations économiques entre les deux pays »; c'est à quoi nos efforts ont tout spécialement tendu pendant la période de dix mois qui s'est écoulée entre la dénonciation — 1^{er} juin 1933 — de l'ancienne convention de commerce franco-suisse, et le 29 mars 1934, date où fut signé le nouvel accord qui régit depuis lors, et régira longtemps encore, souhaitons-le, les relations économiques franco-suisse. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler dans quelles conditions nous avons réalisé, en marge des négociations officielles entre gouvernements suisse et français, une action auprès des milieux parlementaires, industriels et commerciaux de France, les plus divers, pour attirer leur attention sur l'importance pour les deux pays de sauvegarder leur bonne entente économique. Conformément au vœu que nous avons émis au lendemain de la signature de la nouvelle convention de commerce franco-suisse, nous n'avons pas arrêté là nos efforts en faveur du rapprochement franco-suisse. Pendant les quatorze mois qui nous séparent, jour pour jour, de la date du 29 mars 1934, nous avons continué notre action de propagande, toutefois avec moins d'intensité — reconnaissons-le — puisque nos moyens sont malheureusement limités, que d'autres tâches réclamaient également notre attention et, surtout, que les circonstances plus favorables, heureusement, nous autorisaient à nous consacrer à des devoirs, non moins importants pour notre Chambre de Commerce, comme nous le verrons tout à l'heure.

Notre action de propagande, au cours de ces derniers mois, a tendu vers une amélioration des échanges franco-suisse et plus spécialement du régime des contingents. Cette question, de même que celles du régime fiscal, de celui de la main-d'œuvre, etc., à appliquer entre les deux pays, ont été débattues avec beaucoup de perspicacité par la Commission des Questions douanières de votre Conseil d'Administration; sous la présidence éclairée de M. Brandt et grâce à la collaboration très compétente de ses membres, elle a été le plus grand moteur de notre activité.

Si les moyens dont nous disposons pour cette action extérieure sont forcément limités, la *Revue Econo-*

mique Franco-Suisse, notre organe mensuel, a continué en 1934 à être un outil particulièrement précieux entre nos mains; elle paraît avec une régularité due, entre autres, à la vigilance de la Commission de notre Conseil d'Administration, dite « des Publications », qui apporte une aide précieuse à notre Secrétariat général, chargé de sa rédaction et de son édition. Chaque numéro de notre revue traite d'une question franco-suisse à l'ordre du jour, et l'intérêt soulevé par certains de ces numéros a même nécessité récemment des tirages supplémentaires pour être plus largement diffusés en France et en Suisse, où la presse veut bien, de temps à autre, se faire l'écho des idées émises dans notre organe. Nous avons, du reste, continué à collaborer — dans la mesure de nos possibilités — à divers journaux et revues et un accueil toujours favorable est réservé aux communiqués de presse de notre Chambre de Commerce.

Recrutement de nouveaux adhérents :

Si les moyens dont nous disposons sont encore limités, c'est que notre Association ne peut pas encore compter sur tous les concours — moraux et matériels — auxquels elle a légitimement droit. C'est ce qui nous a amenés à vouer une plus grande attention que par le passé au recrutement de nouveaux membres; ce recrutement a été facilité par la propagande faite en France et en Suisse, autour de l'œuvre accomplie par notre Chambre de Commerce.

Cette intensification de notre action de recrutement, commencée au début de l'année écoulée, a rapidement donné les résultats que nous espérions; l'effectif de notre Compagnie a passé, pendant l'année 1934, de 828 à 1.008 membres, nous permettant de battre le record du nombre maximum d'adhérents précédemment atteint et réalisant ainsi le vœu que nous avions exprimé devant vous, lors de notre 16^e Assemblée générale. Depuis la fin de l'année dernière, notre effectif n'a pas cessé d'augmenter, et il s'élève à ce jour à 1.064.

Réorganisation des organes de notre Chambre de Commerce :

Notre enfant ayant grandi, ses vêtements étaient devenus trop petits; il nous a fallu songer à lui en donner de nouveaux. C'est ainsi que l'œuvre de réorganisation entamée au début de l'année dernière par la révision de nos statuts a été poursuivie par la rédaction d'un « règlement intérieur » de notre Chambre de Commerce que votre Conseil d'Administration vient d'adopter. Ce règlement intérieur est l'œuvre mûrement réfléchie de la Commission de votre Conseil d'Administration, dite des « statuts et règlements »; il a valu au président, M. Jacques de Pury, et aux membres de cette Commission, de chaleureuses félicitations, car un grand nombre de questions relatives à l'organisation de notre Compagnie — nouvelles ou demeurées depuis longtemps en suspens — ont pu être réglées à cette occasion. Les attributions et les compétences de chaque organe de notre Association ayant été définies et précisées mieux que nos statuts ne peuvent le prévoir, souhaitons qu'il en résulte un meilleur rendement du travail accompli par ces différents organes.

Réunions et manifestations :

Sans vouloir vous donner une chronique détaillée de la vie de notre Chambre de Commerce depuis la dernière Assemblée générale, nous aimerions vous rappeler brièvement les différentes réunions auxquelles nous avons été heureux de vous convoquer au cours de cette année :

Votre 16^e Assemblée Générale, le 6 juin 1934, fut suivie d'un dîner que M. le Ministre Dunant voulut également bien présider et qui fut agrémenté d'une conférence de M. Bollier, Vice-Président, sur l'origine et la fabrication des fromages d'Emmental et de

Gruyère, vivement applaudie par ses nombreux auditeurs. Une autre fois, nous eûmes le plaisir d'entendre M. Gentil, membre de notre Conseil d'Administration, nous parler de quelques grands problèmes d'économie politique, à l'occasion du déjeuner que nous organisâmes, le 12 décembre 1934. Ce fut ensuite le tour de M. Weber, également administrateur de notre Compagnie, qui, le 21 février dernier, nous entretint de l'utilisation de la houille blanche. La conférence de M. Bollier fut accompagnée d'un film cinématographique sonorisé; celle de M. Weber, de projections lumineuses. Enfin, nous réalisons ce soir un projet qui nous tenait à cœur depuis plusieurs années : organiser à nouveau un banquet de notre Chambre de Commerce, qui n'avait pas eu, depuis 1929, l'occasion de convier à une telle manifestation ses membres et les représentants des Gouvernements suisse et français.

Pour être complet, il nous faut encore vous rappeler la réunion, au siège de notre Compagnie, le 28 juillet 1934, des membres de notre Chambre de Commerce, représentants en France de maisons suisses, qui votèrent une résolution au sujet des nouvelles modalités d'application de l'impôt français sur le chiffre d'affaires; cette résolution fut transmise à la Légation de Suisse à Paris, qui lui voua toute son attention.

Rapports avec la Légation :

Ce ne fut, du reste, ni la première fois, ni la dernière, que M. le Ministre Dunant voulut bien nous recevoir et nous prêter son oreille la plus attentive. Nous nous excusons récemment auprès de lui de la fréquence de nos visites et lui demandions de ne pas nous en vouloir si nous en venions, contre notre gré, à entrer à la Légation « comme dans un moulin »..., qui, hélas! ne serait pas celui de Sans-Souci. Nous savons, en effet, combien graves et nombreuses sont les préoccupations de notre président d'honneur. Aussi, souhaiterions-nous vivement ne rien ajouter au fardeau qui pèse sur ses épaules et l'assurer au contraire de toute notre compréhension et de notre sincère désir de l'aider dans la haute mission qu'il remplit auprès du Gouvernement français.

Notre gratitude va aussi à ses divers collaborateurs, et plus particulièrement à M. de Torrenté, Conseiller de Légation, chargé des affaires commerciales, qui veut bien nous donner ses avis très éclairés et étudier, avec une attention toute spéciale, les questions que nous lui soumettons. Les rapports entre l'Avenue Hoche et l'Avenue de l'Opéra sont plus fréquents que jamais et empreints d'une grande cordialité.

Nous nous plaisons à reconnaître que, de notre côté, nous avons été à même de procéder à des études et d'entreprendre des enquêtes qui nous avaient été demandées par la Légation. Nous sommes heureux d'avoir pu rendre quelques services à notre Gouvernement suisse, qui, très généreusement, continue à soutenir nos efforts en nous allouant une subvention. Nous aimons à espérer qu'il continuera à faire appel à notre collaboration et nous l'assurons du soin que nous apporterons à l'accomplissement des tâches qu'il nous confiera.

Activité des Sections :

Nos sections de Lyon et de Marseille ont, l'une et l'autre, grandement participé à l'activité dont nous venons de vous faire un bref compte rendu. En marge de notre activité courante, elles nous ont également aidé dans notre œuvre de propagande, de même qu'elles ont fait un très gros effort pour recruter de nouveaux adhérents dans leurs circonscriptions respectives; c'est ainsi que la section de Lyon, pendant l'année écoulée, a porté le nombre des adhérents qui lui sont rattachés de 107 à 131 et que ce nombre s'élève actuellement à 147; l'effectif des membres rattachés à la section de Marseille a passé, pendant la même période, de 83 à 125, pour s'élever aujourd'hui à 130.

L'une et l'autre organisent des déjeuners mensuels à l'occasion desquels leurs membres entendent des travaux présentés, soit par le Secrétaire, soit par un membre du Comité de la section. Des manifestations d'une particulière importance eurent lieu le 7 mars dernier à Marseille, à l'occasion de l'Assemblée tenue par les membres de cette section, et le 9 du même mois, à Lyon, où notre section avait organisé un stand suisse à l'Exposition de la Navigation intérieure; ces deux manifestations eurent lieu en présence du Président en exercice de notre Compagnie, et des Consuls de Suisse, MM. Angst et Meyer, Présidents d'honneur de nos deux sections.

Collaboration avec différents groupements économiques de Suisse et de France :

Nous avons continué à entretenir les liens les plus étroits avec l'Office Suisse d'Expansion commerciale. à Zurich et Lausanne. Leurs directeurs ont bien voulu venir assister à plusieurs des réunions de notre Conseil d'Administration et à chacun de nos voyages en Suisse, nous ne manquons pas d'en profiter pour étudier avec eux des questions retenant l'attention toute spéciale des différents organismes qui ont l'expansion commerciale de la Suisse pour but.

C'est ainsi que nous sommes également heureux des échanges de vues qui ont lieu, de temps à autre, entre notre Compagnie et l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, ainsi qu'avec les différents groupements économiques suisses que réunit cette Union.

Les assemblées générales que tient en Suisse l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger nous ont également permis de nous entendre avec nos collègues de Bruxelles, Milan et Vienne, au sujet d'une action de propagande en faveur des Chambres de Commerce qui défendent à l'étranger les intérêts du commerce et de l'industrie suisses.

Enfin, nous avons innové en créant, avec la Chambre de Commerce française pour la Suisse, à Genève, une « Commission Economique Franco-Suisse », composée de trois délégués de chacune de nos deux Compagnies. Au cours de ses deux premières réunions, nos Chambres de Commerce ont pu examiner les nombreuses questions dont l'étude leur est commune, et elles cherchent actuellement à faire valoir leurs desiderata en France comme en Suisse. La création de cette « Commission Economique Franco-Suisse » entre Français résidant en Suisse et Suisses résidant en France prouve l'intérêt toujours plus grand qu'il y a à maintenir et à développer la bonne entente économique entre les deux pays. Il est prématuré de vous indiquer aujourd'hui les résultats auxquels aboutira cette collaboration, mais elle ne fera que renforcer l'œuvre poursuivie par notre Association qui, espérons-le, continuera à se développer et à voir son action s'étendre plus loin et plus profondément dans les domaines qui lui sont réservés.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président :
Ferdinand DOBLER.

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'EXERCICE 1934

MESSIEURS,

Les comptes que j'ai l'honneur de vous soumettre marquent un nouveau pas dans la voie du redressement de notre situation financière et témoignent, en outre, du remarquable développement de notre Chambre au cours de l'année dernière.

En face d'un total de recettes de Fr. 317.633,09 légèrement inférieur au précédent, les dépenses s'élèvent à Fr. 305.497,65

laissant ainsi un excédent de Fr. 12.135,44 que nous vous proposons d'affecter à une réserve pour renouvellement de notre matériel de bureau.

Si, en présence des circonstances actuelles, nous avons tout lieu de nous féliciter d'un pareil résultat, nous ne saurions cependant nous départir de la plus grande parcimonie dans nos dépenses. Celles-ci, d'ailleurs inscrites dans un budget approuvé par votre Conseil d'Administration, sont conçues de manière à donner à notre organisme toute l'efficacité nécessaire pour rendre le plus possible de services.

Voici le détail de nos

Recettes.	
Cotisations Paris	Fr. 179.689,10
Cotisations Lyon	19.800 »
Cotisations Marseille	17.573 »
	<hr/>
	217.062,10
Subvention fédérale	63.050 »
Publicité au Bulletin	26.988,65
Intérêts, renseignements et divers :	
Paris	7.774,24
Lyon	2.100 »
Marseille	658,10
	<hr/>
	10.532,34
AU TOTAL	Fr. 317.633,09

Vous constaterez avec intérêt l'accroissement de 28.000 francs dans nos cotisations; sur ce chiffre,

18.000 francs proviennent de notre siège de Paris, tandis que nos sections de Lyon et de Marseille y contribuent chacune pour 5.000 francs environ. Relevons à ce propos les très louables efforts de nos sections pour arriver à l'équilibre de leurs propres budgets : Lyon y est déjà parvenu et Marseille s'en rapproche.

La subvention fédérale, pour des raisons budgétaires, a été abaissée à 13.000 francs. C'est la troisième fois que la Confédération a bien voulu nous prêter son appui financier; elle nous avait déjà versé 20.000 francs suisses en 1932 et 17.000 francs suisses en 1933.

Nos dépenses se décomposent ainsi :

Appointements	Fr. 148.150 »
Loyer	29.700 »
Frais généraux	56.812,60
Frais du Bulletin	24.280,10
Section de Lyon	21.444,85
Section de Marseille	25.110,10
	<hr/>
AU TOTAL	Fr. 305.497,65

Le bilan au 31 décembre 1934 se présente comme suit :

Actif.	
Disponible	Fr. 28.606,47
Créance à recouvrer	8.763,55
Dû par les annonceurs	1.169 »
Comptes d'ordre	9.863 »
	<hr/>
	Fr. 48.402,02
Passif.	
Créditeurs divers	Fr. 8.344,20
Comptes d'ordre	14.543,75
Provisions diverses	25.514,07
	<hr/>
	Fr. 48.402,02

Il ressort de ces chiffres que, sans être bien riche, notre Chambre a cependant pu se constituer quelques